



« Les Communailles » 74110 - ESSERT ROMAND –

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
Du 14 octobre 2009 à 18 h

Présents : G. BERGER, *Président*, O. MULLER, H. ANTHONIOZ, E. BREHIER, R. GAILLARD, JF. MUFFAT, JP. BAUD, J. MORAND, JC. MORAND, S. HENNEBIQUE, C.REQUET, G. GALLAY.

Compte rendu de la séance précédente : Approuvé à l'unanimité.

1. Traitement des déchets

- Règlement intérieur des déchèteries.
 - Monsieur Le Président précise que le règlement actuellement en vigueur a besoin d'être remis à jour, compte tenu des modifications importantes apportées récemment tant au niveau des horaires, que des matériaux réceptionnés et suite à la mise en place des cartes d'accès. M. Anthonioz estime tardive l'ouverture de la déchèterie des Gets à 14 h 30. Il est répondu que pour des raisons de réduction d'effectif, il est difficile d'étendre les plages horaires. Toutefois, nous pourrions moduler les horaires en étudiant la fréquentation sur les différentes périodes de la journée. Le règlement est ensuite adopté à l'unanimité.
 - Convention d'accès aux déchèteries par les professionnels : Accord à l'unanimité
- MAPA de prise en charge et déversement des déchets : Monsieur le Président donne le compte rendu de la consultation, et informe que l'entreprise CSP a été retenue pour les 3 sites. Il précise que les volumes de DIB ont fortement augmentés sur Avoriaz, (surcoût 30 000 €) et il est envisagé de placer un agent de surveillance à temps partiel.
- Déchèterie d'Avoriaz : Le Président fait état des travaux à réaliser en 2010 par la commune de Morzine à l'entrée de la station d'Avoriaz, et la nécessité de déplacer la plateforme de déchets. L'ensemble des travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, et il propose que le SIVOM délègue sa maîtrise d'ouvrage à Morzine, tout en restant associé à la réflexion, et aux différentes phases du chantier. Il précise que l'ancien équipement sera récupéré dans la mesure du possible, et qu'un quai couvert avec 7 bennes sera construit. Le Comité donne son accord.
- Evolution de la mise en place du système d'accès aux déchèteries : le logiciel sera installé semaine 42 et parallèlement, les cartes seront envoyées aux particuliers et aux professionnels

avec une information complémentaire sur les moyens de réduire les déchets, le compostage, les erreurs de tri, et les performances déjà atteintes.

- Convention financière avec la CCVA
 - Monsieur Le Président rappelle que par délibération du 18 octobre 2007, le comité syndical a adopté le principe de l'accès des habitants des communes de Montriond, Essert Romand et La Côte D'Arbroz à la déchèterie du Couard, contre une participation versée par la CCVA. Par ailleurs, une délibération du 13 décembre 2007 instaurait le principe d'une indemnisation par le SIVOM en faveur de la CCVA pour les déchets déposés dans ses conteneurs de tri-sélectif situés aux Plagnettes et au Supermarché du Vernay-Bron. Pour clarifier ces échanges de participations, il a été décidé de mettre en place une convention entre la CCVA et le SIVOM, dont Monsieur le Président donne lecture. Le comité donne son accord et autorise le Pdt à signer.

- CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE ERDF et le SIVOM
 - Monsieur le Président présente un projet de convention à signer avec ERDF pour permettre l'enfouissement d'une canalisation et les ouvrages annexes au lieu-dit « les Granges » à Morzine, près de la déchèterie du Couard. Accord du comité

- Informations diverses
 - SNNECCO : propose des « semi-enterrés » type Molok pour un test sur les Gets, (fourni par l'entreprise) et un test sur Morzine (matériel acheté).
 - Les blocs semi-enterrés actuels seront repeints,
 - Installation de « conteneurs maritimes » pour mettre à l'abri certains déchets (déchet électriques, textiles, pneus ...) sur les 2 déchèteries.
 - Bruno Koegler accompagnera les écoles primaires de Morzine pour visiter le centre de tri Escoffier.

2. Gestion du personnel :

- Contrat groupe « risques statutaires » Monsieur le Président rappelle que par délibération du 23 mars 2009, la collectivité a demandé au CDG 74 de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas d'arrêt de travail de ses agents pour maladie, accident, maternité. Il expose qu'à la suite de la procédure de mise en concurrence, le CDG a passé un marché négocié avec GENERALLI Assurances et le cabinet spécialisé DEXIA-SOFCAP. Le comité syndical accepte la proposition suivante :

Durée du contrat : 5 ans (date d'effet 1^{er} /01/2010). Le contrat concernera les arrêts des agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL. Risques garantis : Tous les risques (décès, accident de service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité/adoption) avec 10 jours de franchise par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 4.18 %.

- IAT : Monsieur le Président rappelle les délibérations du 5/11/2002, adoptant le principe de mise en place du régime indemnitaire à verser aux agents du SIVOM, et

du 18 octobre 2007, définissant les modalités d'attribution de l'IAT. Il souligne la nécessité de tenir compte des prises de responsabilités et des manières de servir et souhaite que les agents qui le méritent soient récompensés. Il propose donc que le comité syndical l'autorise à attribuer cette indemnité jusqu'à 6 fois le taux réglementaire. Accord du comité.

- Candidature au poste d'adjoint technique à la station d'épuration. L'agent Ludovic Bouvard, contractuel, a quitté l'entreprise en Août et un appel à candidatures a été lancé pour le remplacer. La candidature de Monsieur Quesnel, agent de la commune des Gets a été retenue, et une demande de mutation a été présentée. Le Maire des Gets émet un avis favorable, précisant que les tâches qu'il accomplit actuellement ne le rendent pas disponible avant début janvier 2010.

- Informations diverses :
 - Le Président fait part du décès de l'agent Jean-Paul Bergeret qui était affecté au service de collecte des ordures, en tant que saisonnier depuis novembre 2007. Cet employé était très apprécié par ses collègues, et accomplissait sa tâche consciencieusement.
 - Les recrutements pour cet hiver sont terminés. Sur Avoriaz, nous sommes à la recherche deux logements pour nos saisonniers.
 - En ce qui concerne la demande de ramassage le soir dans le centre de Morzine, un plan a été remis par les services municipaux. Ce plan sera à étudier compte tenu des problèmes financiers que cela peut engendrer (une équipe de plus) et les horaires de sortie des conteneurs des restaurants.

3. Finances

- Décisions modificatives :
 - Budget principal : Le chargeur d'Avoriaz doit être changé. Une mise en concurrence est à lancer, ainsi qu'un financement sous forme d'emprunt. Accord pour une décision modificative portant sur cet achat évalué à 245 000 € ttc. Monsieur le Président explique que ce véhicule sera garé et entretenu par les services de la commune de Morzine, et qu'il pourra être mis à disposition de ces services, selon une convention à établir.

- TEOM : Suppression de l'exonération appliquée aux locaux situés dans un secteur géographique où le service ne fonctionne pas : Accord.

4. Affaires diverses

- Journée portes ouvertes : le samedi 5 décembre 2009 de 14 à 18 h.

- Trésorerie : Danielle Lambert nous signale qu'après 10 ans passés à St Jean d'Aulps, elle prendra le poste de Chamonix au 1^{er} janvier 2010. L'ensemble du comité lui exprime ses regrets de la voir partir, compte tenu des excellentes relations qu'elle a su tisser au sein de la vallée et avec les collectivités, la félicite pour cette promotion et lui souhaite bonne chance dans la poursuite de sa carrière.

• Prochain comité syndical : **Mercredi 9 décembre 2009 à 18 h**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30